



DECHETERIE INTERCOMMUNALE DU WARNDT

NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP),
les flux de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)
peuvent être déposés gratuitement.
(gravats, plâtre, cartons, bois, métaux, plastiques, huisseries)

CONDITIONS

- Obtenez une autorisation QR code au siège de la Communauté de Communes ou par mail à l'adresse environnement@ccwarndt.fr
- Présentez ce QR code au gardien lors de chaque dépôt.

Comment obtenir votre QR code ?

Par mail à l'adresse : environnement@ccwarndt.fr
ou à l'Hôtel Communautaire de la CCW, 1 Allée Léonard de Vinci à Creutzwald

Horaires : du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00

Documents nécessaires : Justificatif professionnel, nature des déchets



Le dépôt de déchets tout-venant ou en mélange reste payant.

Nouveau tarif pour le tout-venant : 30 €/m³

Le flux tout-venant ou les déchets en mélange reste payant, avec un tarif révisé à 30 €/m³.
Les passages doivent être réglés à l'avance pour recharger votre carte d'accès.